

UNE APPROCHE DE LA DIRECTION au chantage CONCERNANT L'ANCIENNETÉ

Qui semblerait alléchante mais qui au bout du compte ne concernera que moins de 8% de l'effectif global d'EASYDIS employés/ouvriers et majoritairement ceux se trouvant entre les niveaux 3c/4c. Cela aura au moins permis de rétablir une injustice envers ces salariés.

Mise en place d'une grille avec ancienneté au 1^e juin **SI signature**

Avec une revalorisation :

2,5% de 20 à 30 ans d'ancienneté et 2,5% de plus pour les plus de 30 ans d'ancienneté.

ACCORD D'ENTREPRISE EASYDIS :

Ouverture d'une négociation sur la modernisation du statut collectif de l'Entreprise.

La Direction s'engage à ouvrir, durant le second semestre de l'année 2021, avec les Organisations Syndicales représentatives, une négociation sur la modernisation du statut collectif de l'entreprise, sur les thématiques suivantes :

- la consolidation des mesures sociales ;
- le temps de travail des employés ;

La Direction s'engage également à poursuivre les négociations sur le temps de travail de l'encadrement engagées en 2020 afin de soumettre à la signature des Organisations Syndicales Représentatives un projet d'accord.

AVANTAGE SOCIAUX

UNE PROPOSITION DE LA DIRECTION A L'ESSAI

(Soumis à signature !! on continu dans le chantage !!)

UNE INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE TRANSPORT VÉLO :

La direction propose en test pour l'année 2021 **SI SIGNATURE** une indemnité transport vélo, un forfait trajet domicile/travail pour 0,25 cts/km à hauteur de 200€ max pour l'année. Il sera demandé une attestation sur l'honneur à la bonne pratique des dispositions liées.

Une GRANDE avancée sociale : PROPOSITION DE LA DIRECTION :

Les cotisations à l'assurance dépendance facultative souscrite par les salariés sont prises en charge par la Direction à hauteur de **30%** sous réserve que cette souscription soit faite auprès de l'organisme de prévoyance de l'entreprise Easydis.

Sauf que le **hasard** fait bien les choses car cela a concerné jusqu'à la

0 PERSONNES... !!! **calcul rapide $0 \times 30\% = \dots\dots 0$**

Les autres mesures des NAO 2020 seront reconduites pour 2021 :

- Couverture de frais de santé des contrats < 3mois
- Hospitalisation ambulatoire rajout de la prise en compte dit bulletin de « situation »
- Congés enfants malades
- Calcul de l'allocation retraite, retraite progressive, rachat de trimestre
- Cartes salariés, abonnement Casino Max Extra l'abonnement annuel est ramené de 90 € à 60 €. **Soumis à signature**
- Bon lessive 44€ au lieu de 40€
- Congé maternité
- Cumul des jours de congés en cas de PACS puis de mariage (5 jours en cas de PACS puis 5 jours en cas de mariage)
- Etc...

**SINON, RIEN DE NOUVEAU AU PAYS
D'EASYDIS !!!**



A MÉDITER... !!!

Les REVENDICATIONS de la CGT n'ont pas été négocié... Notre signature vaut plus que 0,1%...pour la CGT ça sera NON !!!